

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 18 décembre 2009

Commission n° 5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

DIRECTION DE L'EDUCATION, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA FORMATION

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/13

OBJET : Sectorisation pour la rentrée 2010 du périmètre de la nouvelle école élémentaire de la commune de Pontault-Combault (école Aimé Césaire) qui a ouvert à la rentrée scolaire 2009.

Canton : Pontault-Combault.

RÉSUMÉ : Une nouvelle école élémentaire a ouvert sur la commune de Pontault-Combault à la rentrée 2009. En vertu de sa compétence de sectorisation, le Conseil général doit déterminer le collège de rattachement du périmètre de recrutement de cette école pour la rentrée 2010. Il est donc proposé de sectoriser le périmètre de recrutement de la nouvelle école élémentaire (Aimé Césaire) de Pontault-Combault au collège Condorcet de Pontault-Combault.

Le rattachement d'une école élémentaire à un collège est fonction de multiples critères. Trois d'entre eux sont essentiels pour déterminer la sectorisation d'un établissement : les places disponibles dans le collège d'accueil, la proximité géographique entre les deux établissements et, dans la mesure du possible, la prise en compte de la mixité sociale.

Au regard de sa localisation géographique et des prévisions d'évolution des effectifs des trois collèges de la commune, il semble pertinent que cette nouvelle école soit sectorisée dans le périmètre de recrutement du collège Condorcet de Pontault-Combault.

Cette proposition de sectorisation a fait l'objet d'une information à la Conseillère générale du canton de Pontault-Combault et Maire de la commune, à la Principale du collège concerné, et à l'Inspecteur d'Académie.

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale a examiné cette proposition le 7 décembre 2009 et a émis un avis favorable.

Je vous propose donc :

- d'approuver le projet de sectorisation, à compter de la rentrée scolaire 2010, de cette nouvelle école dans le périmètre de recrutement du collège Condorcet de Pontault-Combault.
- d'adopter, si vous en êtes d'accord, le projet de délibération joint au présent rapport.

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/13 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteur : MME DELESSARD
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Séance du 18 Décembre 2009

OBJET : Sectorisation pour la rentrée 2010 du périmètre de la nouvelle école élémentaire de la commune de Pontault-Combault (école Aimé Césaire) qui a ouvert à la rentrée scolaire 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu la loi du n°2004-809 du 13 août 2004, et notamment son article 81,

Vu l'avis favorable du CDEN du 7 décembre 2009,

Vu le rapport du Président du Conseil général,

Vu l'avis de la Commission n°5 – Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales,

DECIDE

de sectoriser, à compter de la rentrée scolaire 2010, le périmètre de recrutement de la nouvelle école élémentaire Aimé Césaire de Pontault-Combault au collège Condorcet de Pontault-Combault.

LE PRÉSIDENT,

V. ÉBLÉ

